

La crédibilité des Nations Unies et l'autorité du Conseil de sécurité dépendent d'une réaction plus prévisible et uniforme aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'établissement de critères plus clairs pour déterminer l'action du Conseil de sécurité, en ce qui concerne particulièrement l'intervention internationale à l'intérieur des frontières des États, aiderait à codifier les systèmes et les procédures pour la réaction internationale et permettrait de commencer à remédier au climat d'impunité qui règne dans la majorité des conflits armés d'aujourd'hui.

4. Le Conseil de sécurité : questions pour le Canada

C'est dans le contexte de l'élargissement du programme de sécurité après la guerre froide et, en particulier, de l'échec fréquent du Conseil de sécurité à régler les questions de sécurité internationale, que le Canada a mené une campagne fructueuse pour obtenir un siège non permanent au Conseil. Comment le Canada doit-il remplir les promesses qu'il a faites pendant sa campagne au sujet des menaces qui pèsent sur la sécurité humaine?

Le Canada estime que les souffrances des civils devraient déclencher une action de la communauté internationale de la même manière que les agressions entre États l'ont fait traditionnellement. Par conséquent, il encouragera un Conseil de sécurité plus proactif qui, outre l'administration des questions de sécurité militaire et politiques classiques, répondra aux nouveaux types de menaces décrits au paragraphe 3.2. ci-dessus. Le Conseil devrait s'occuper davantage du volet humain de la sécurité et des souffrances sans précédent imposées aux civils par les conflits actuels, lesquels peuvent facilement dépasser les frontières nationales et créer une plus grande instabilité. Au Conseil de sécurité, le Canada cherchera à s'appuyer sur d'importants précédents qui ont rendu moins absolu le principe de l'inviolabilité de la souveraineté et ont conduit à l'intervention du Conseil quand les souffrances des populations ont atteint des proportions intolérables. Il s'efforcera de renforcer le rôle du Conseil dans la prévention des conflits et le maintien de la paix ainsi que d'encourager une plus grande attention à l'égard des questions humanitaires et des droits de la personne.

Comment peut-il stimuler ces processus? Certaines approches sont suggérées ci-après à des fins de discussion.

4.1. Opérations de la paix

Le Canada a acquis depuis longtemps une réputation de gardien de la paix international et il continue d'appuyer de nombreuses opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il serait logique qu'il porte un intérêt particulier, en tant que membre du Conseil de sécurité, au renforcement des opérations de paix aux multiples aspects menées par les Nations Unies, conjuguant des moyens militaires et non militaires (par exemple la surveillance d'élections, l'aide humanitaire et la surveillance des droits de la personne) et cet intérêt s'appuierait sur la continuité historique d'un rôle international qui est apparu pour la première fois à l'époque de Lester Pearson. En quoi consisterait cet intérêt?